

frais de réduire les fractures, mais les parents s'opposent sous prétexte que..., que..., que sais-je? qu'il est venu un docteur, un monsieur qui a dit qu'il n'y avait rien; bref, que tout est actuellement pour le mieux dans le meilleur des mondes. *Exit chirurgiens* défaut, mais non vaincu. Il met en jeu l'influence du médecin ordinaire de la famille, inutile; celle du confesseur, rien! celle du curé, *idem*. Qu'eussiez vous fait, je vous le demande? Les choses en sont là, et si vous croyez pouvoir vous en mêler et vous en tirer, vous serez le bienvenu; mais rappelez-vous qu'il n'y a pas d'honoraires, malgré ce qu'en dise le tarif maximum.

S'il n'y a aucune loi qui autorise à protéger ces malheureux contre eux-mêmes, disait quelqu'un, ne serait-il pas à propos que la société protectrice des animaux s'en occupât?

Question Universitaire.

LETRE DU CARDINAL SIMEONI (1).

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec a reçu la lettre suivante de Son Eminence le cardinal Simeoni :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

J'ai reçu en leur temps les trois lettres de Votre Seigneurie, des 14, 21 et 22 octobre dernier, auxquelles je réponds dans la présente.

Il m'est agréable de faire savoir à Votre Seigneurie que dans l'audience de dimanche prochain sera présentée au Saint-Père la lettre de remerciements des évêques de votre province pour la *sentence définitive* que Sa Sainteté a daigné donner en faveur de l'Université-Laval. J'ai aussi appris avec plaisir par votre lettre la sollicitude que Votre Seigneurie et ses suffragants ont mise à l'exécution des ordres du Souverain Pontife, soit en adressant à leurs diocésains des pastorales à cet effet, soit en publiant la déclaration opportune (21 octobre), dont elle m'a envoyé copie. Je suis sûr que, moyennant la *coopération efficace* des mêmes évêques, on verra bientôt renaître dans toute la province cette paix et cette tranquillité qui est tout à fait nécessaire pour promouvoir le salut des âmes.

Quant aux diverses rumeurs que Votre Seigneurie me dit être répandues dans ce pays pour susciter de nouvelles dissensions et discussions, Votre Seigneurie voit bien qu'on ne pourra jamais empêcher que des individus particuliers *abusent* de la liberté d'écrire et de parler.

(1) Les italiques sont de nous.—NOTE EDIT.